

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Fairey,	Lafontaine,	Pouliot,
Applewhaite,	Follwell,	Langlois (Gaspé),	Power
Ashbourne,	Fraser	Lavigne,	(Québec-Sud),
Batten,	(Saint-Jean-Est),	Leduc (Gatineau),	Power (Saint-Jean-
Bennett	Gardiner,	Leduc	Ouest),
(Grey-Nord),	Garson,	(Jacques-Cartier-	Proudfoot,
Bertrand,	Gauthier	Lasalle),	Prudham,
Blanchette,	(Lac-Saint-Jean),	Leduc (Verdun),	Purdy,
Brown	Gauthier (Portneuf),	Lefrançois,	Ratelle,
(Brantford),	Gingras,	Legaré,	Richard
Brown	Goode,	Lesage,	(Ottawa-Est),
(Essex-Ouest),	Habel,	Lusby,	Richardson,
Bruneau,	Hardie,	MacDougall,	Robinson
Buchanan,	Harris,	MacEachen,	(Simcoe-Est),
Byrne,	Harrison,	MacKenzie,	Rouleau,
Campney,	Hellyer,	MacNaught,	Shipley (M ^{me}),
Cardin,	Henderson,	McCann,	Simmons,
Caron,	Henry,	McCulloch (Pictou),	Stick,
Carrick,	Hosking,	McIvor,	Studer,
Cloutier,	Howe (Port-Arthur),	McMillan,	Thibault,
Dechêne,	James,	Mang,	Tucker,
Decore,	Jutras,	Matheson,	Valois,
Demers,	Kickham,	Michaud,	Viau,
Deslières,	Kirk	Nixon,	Villeneuve,
Dickey,	(Antigonish-	Philpott,	Weaver,
Dumas,	Guysborough),	Pickersgill,	Weir,
Dupuis,	Kirk (Shelburne-	Pinard,	Weselak,
Enfield,	Yarmouth-Clare),	Pommer,	Winters—99.
Eyre,			

Et après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion, de M. Harris, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Harris, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Harris, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Harris, le message de Son Excellence le Gouverneur général ainsi que le budget des dépenses pour l'année expirant le 31 mars 1956, présentés le 28 janvier 1955, sont renvoyés au comité des subsides.

A l'appel de l'ordre décrétant la deuxième lecture du Bill n° 3, Loi concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux;